Déclaration de la FNEC FP-FO

au CHSCTD du 02/10/2020

183 euros pour tous tout de suite et sans contrepartie, comme l'ont arraché par leur mobilisation, leur détermination et leur grève des personnels hospitaliers. Cela doit se traduire par 49 points d'indice supplémentaires dans la grille, tout en respectant la pente et l'architecture générale de cette grille. Pour les agents contractuels qui ne bénéficient d'aucune grille, leur augmentation doit être de 183 euros de manière à correspondre au complément indiciaire obtenu par les personnels de la fonction publique hospitalière. C'est ainsi que les personnels de l'Education nationale pourront tous bénéficier d'une réelle augmentation indiciaire sans contrepartie, sans augmentation du temps de travail, sans refonte statutaire, sans remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires.

Ce premier CHSCT D du Puy-de-Dôme de l'année scolaire se situe dans un contexte de crise sanitaire et de protocole imposé aux personnels. La FNEC FP-FO continue d'exiger la levée de l'état d'urgence sanitaire et du protocole seulement prétexte à tout déréglementer, à déroger aux obligations de l'employeur et aux règles du code du travail. La cacophonie qui règne depuis le début de cette crise montre que les mesures prises ne protègent personne sauf le Ministre. D'ailleurs, depuis cette semaine, les chiffres officiels montrent qu'un tiers des clusters en cours d'investigation proviennent d'établissements scolaires. La FNEC-FP-FO rappelle qu'alors qu'au plus fort de l'épidémie, le gouvernement nous expliquait que les masques ne servaient à rien, aujourd'hui les personnels sont contraints de porter un masque sans discontinuer, de manière obligatoire, en classe, dans la salle des maîtres, dans la cour de récréation. Les conséquences sur les conditions de travail et sur la santé sont importantes, et les collègues s'indignent : *« Nous sommes obligés de forcer sur nos voix toute la journée » ; « Cela occasionne des maux de gorge, des migraines, des douleurs dans la poitrine » ; « Les élèves se plaignent de ne pas bien nous entendre » …*

Et que dire des dysfonctionnements sur les fermetures ou les non fermetures de classes décidées par l'ARS. Les personnels ne comprennent rien, à part le fait qu'ils doivent se soumettre aux injonctions qui leur sont données au compte-goutte.

Avec la quasi-totalité des fédérations de fonctionnaires, la FGF FO demande à la Ministre une suppression définitive du jour de carence. Elle continue d'exiger que tous les personnels dont l'établissement / la classe de leur enfant est fermé(e), ceux placés en septaine, ceux qui sont vulnérables mais sans protection, puissent systématiquement bénéficier d'ASA.

La FNEC FP-FO continue d'exiger le suivi médical des personnels à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger les personnels, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par la COVID-19, la mise en place des dépistages nécessaires.

Depuis le début de la crise, la FNEC FP FO a toujours dit que les revendications des personnels ne seront pas bâillonnées. Les contre-réformes massivement rejetées par les salariés doivent être stoppées : réforme des retraites, suppression du droit à être représenté par des délégués, blocage des salaire et gel du point d'indice, réforme du lycée et du baccalauréat, réforme territoriale, réforme de la direction d'école, E3C et autres 2S2C…

La FNEC FP FO dénonce les effectifs trop importants en établissements scolaires. Plus de 30 élèves à plusieurs endroits au collège, cela devient insupportable et doit s'arrêter. Les seuils doivent baisser drastiquement. L'ironie est telle en période d'alerte sanitaire qu'il est possible de faire classe à 35 élèves, mais interdit de se réunir à plus de 30…

Les personnels administratifs se sont eux aussi retrouvés en première, à devoir gérer en urgence la désorganisation de l'Etat avec leur propre moyen. Concernant le déménagement de la DSDEN 63 dans les nouveaux locaux, les demandes et revendications des personnels doivent être anticipées et entendues afin que ce changement et les nouvelles dispositions de travail se fassent dans les meilleures conditions, et sereinement.

Dans le 1er degré le recrutement de la totalité de la liste complémentaire doit se faire immédiatement pour diminuer les effectifs des classes, palier le manque de remplaçants et de postes spécialisés, augmenter les temps de décharge des directeurs, permettre les départs en formation.

Sur la direction, la FNEC FP FO avec les personnels demande l'abandon de la proposition de loi Rilhac et de la délégation de compétences imposée aux directeurs, et oppose la satisfaction immédiate des revendications avec augmentation du temps de décharge pour tous, augmentation des salaires par 100 points d'indice, et allègement des tâches administratives.

Concernant la formation continue et les accompagnements dits « constellations », depuis juillet dernier, le SNUDI-FO alerte sur la mise en place de ce dispositif qui remet en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation, et attaque une fois de plus notre statut. Cette pseudo-formation continue qui se résumerait à observer et être observé dans nos classes, en dehors de tout cadre réglementaire, les collègues la refusent ! Cet accompagnement qui découle de PPCR, que FO n'a pas signé et en demande toujours l'abandon, est inscrit dans les lignes directrices de gestion promotions. Le SNUDI-FO qui a demandé audience au Ministre exige :

- Le respect de la liberté pédagogique et du libre choix de la formation continue
- Le respect de nos obligations réglementaires de service
- Le retrait de PPCR

Dans le 2nd degré, la FNEC FP-FO condamne aussi la mise en place dans le PAF, de formations dispensées uniquement pendant les vacances d'automne et d'hiver. FO ne peut accepter une telle remise en cause de nos droits à congé et à formation, elle exige l'abrogation du décret du 6 septembre 2019 et de son arrêté. FO exige que la formation continue soit maintenue sur le temps de travail devant élèves et revendique que le remplacement soit systématiquement assuré.

La FNEC FP FO avec sa confédération FO, avec ses adhérents, affirme sa détermination à défendre et faire valoir les intérêts des salariés. Les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. FO affirme que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances. L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel. La FNEC FP FO soutient toutes les mobilisations de personnels qui malgré la situation se déroulent un peu partout dans le département contre les fermetures de postes, et de façon plus large par les salariés contre les licenciements. Le gouvernement et le président M Macron doit entendre et satisfaire immédiatement les revendications.